

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 8 NOVEMBRE 1998

L'équipe d'observation de l'Agence de La Francophonie, conduite par Madame Agathe Okumba et comprenant Monsieur Marcel Ndione, Coordonnateur de la mission, Directeur du Bureau Régional de l'Agence pour l'Afrique Centrale et l'Océan indien et Monsieur Emilien d'Almeida de l'Université nationale du Bénin (rapporteur) n'a pu bénéficier du soutien que constitue le conditionnel et consistant dossier préparé habituellement par l'Agence et remis aux membres dès leur arrivée sur place.

A cela, il existe deux raisons fondamentales :

- la mission d'observation n'a pas été précédée d'une session exploratoire ;
- la demande d'envoi d'observateurs francophones n'a été adressée à Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de La Francophonie que le 19 octobre.

Le présent rapport sera articulé en trois (3) parties :

I. ARRIVÉE DE LA MISSION ET RENCONTRES AVEC LES AUTORITÉS ET RESPONSABLES POLITIQUES SAO-TOMEENS

A. Communiqués de presse

Deux communiqués de presse ont été remis, le premier dès le 5 novembre 1998 à Libreville (Gabon) avant même le départ des membres pour Sao Tomé et Principe donc à l'attention de la presse francophone ; le second sur place, c'est-à-dire le 6 novembre (voir copie en annexe).

B. Rencontres

Dès son arrivée à Sao Tomé et Principe, la délégation francophone a été accueillie par le protocole de la Commission Electorale Nationale de Sao Tomé et conduite à son hôtel.

1. Commission Electorale Nationale et observateurs internationaux

La première séance de travail a eu lieu quelques instants après au Palais des Congrès et rassemblait les membres de la Commission Electorale Nationale de Sao Tomé et l'ensemble des groupes des différents observateurs.

En plus de la délégation francophone, il y a eu celle de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) forte de trois membres, l'Ambassadeur du Canada au Gabon, deux délégués du Portugal et, chose assez rare, trois représentants de Taiwan.

L'essentiel des discussions s'est déroulé en langue portugaise comprise semble-t-il de la délégation taiwanaise (Macao).

De temps à autre, les membres de la délégation francophone se font traduire et résumer quelques-uns des propos échangés.

La seule décision capitale issue de cette rencontre est la constitution d'équipes composites incluant à chaque fois un lusophone. Ainsi, les membres de la mission francophone se sont retrouvés au sein de trois équipes différentes.

Madame Okumba était de l'équipe ayant en charge le district de Agua Grande ; Monsieur Emilien d'Almeida, de celle du district de Mé-Zochi et Monsieur Marcel Ndione pour le district de Contagalo.

A l'issue de la séance, une pochette comprenant divers documents relatifs au scrutin (liste des Partis politiques, des représentants de ceux-ci dans les bureaux de vote, les différentes circonscriptions électorales, etc.) a été remise à chaque observateur ainsi qu'un badge.

Il y a lieu de préciser que la Commission Electorale Nationale s'est engagée à mettre à la disposition des observateurs neuf véhicules pour leur déplacement le jour du scrutin.

2. Audience au Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale de Sao Tomé

Grâce aux contacts pris par le Correspondant national de l'Agence, la délégation francophone a été reçue à son tour par Son Excellence Monsieur Francisco Fortunato Pires, Président de l'Assemblée Nationale, le samedi 7 novembre 1998 à 10 heures.

L'entretien qui a duré trois quarts d'heure a permis à l'équipe d'observateurs francophones de l'informer sur la situation politique du pays, les Partis politiques, le rapport des forces à l'Assemblée Nationale, la Société civile et surtout l'enjeu que représentent les élections législatives du 8 novembre 1998.

En effet, au plan politique, Sao Tomé et Principe est caractérisé par le mauvais fonctionnement de ses institutions dû au clivage politique Alliance Démocratique Indépendante ADI (Parti de soutien au Chef de l'Etat) et la coalition Mouvement de Libération de Sao Tomé et Principe (MLSTP/PSD) de l'ancien Président Monsieur Pinto Da Costa et le Parti de Convergence Démocratique/Groupe de réflexion (PCD/GR) de Madame Alda Bandeira.

Le pays a donc besoin d'une majorité stable et d'un bon fonctionnement des Institutions pour mener à bien un certain nombre de projets importants (exploitation de son pétrole et la réalisation d'une zone franche notamment).

Ces réalisations ne pourront se faire que grâce à la crédibilité du pays sur le plan international.

Son Excellence le Président de l'Assemblée Nationale a promis de mettre à la disposition de la délégation francophone les documents dont elle a besoin : la constitution de 1990 (remise sur place et séance tenante) et le code électoral, et l'a assurée de son entière disponibilité.

NB : Le journal télévisé de 20 heures a montré des images de cette audience.

En marge de la rencontre avec le Président de l'Assemblée nationale, la délégation a eu droit à un échange d'un quart d'heure en direct avec un journaliste à la radio de Sao Tomé le samedi soir.

3. Rencontre avec Monsieur Pinto Da Costa puis Monsieur Trovoada

Dans la matinée du mardi 10 novembre, les membres de la délégation francophone ont eu deux rencontres importantes et tour à tour ils ont été reçus par l'ancien Chef de l'Etat Manuel Pinto Da Costa et le Président de la République, Son Excellence Monsieur Miguel Trovoada, le premier pendant trois quarts d'heure et le second pendant plus d'une heure d'horloge.

L'attitude de l'un et l'autre ainsi que les rapports qu'ils entretiendront au lendemain du 8 novembre seront déterminants dans les trois ou six mois à venir.

Grâce à la victoire attendue de son Parti le Mouvement de Libération de Sao Tomé et Principe/Parti Social Démocrate au scrutin du 8 novembre, le premier disposera de la majorité absolue, à l'Assemblée Nationale.

Si le Parti Alliance Démocratique Indépendante (ADI) sur lequel s'appuie le second obtient 14 sièges dans le nouveau Parlement, il détiendra une minorité de blocage sans laquelle aucune révision de la Constitution ne pourra être envisagée.

La Cohabitation déjà chaotique du fait du blocage des fonctionnements des Institutions de la République continuera.

Le premier se défend farouchement d'être un ancien marxiste alors que le second affirme que le seul reproche que lui faisait son ancien camarade du MLSTP, c'était sa tendance petite-bourgeoise. L'un dit vouloir faire table rase du passé et se déclare prêt à tendre la main à celui dont le Parti vient d'être battu pour gouverner. L'autre se déclare prêt à accepter les résultats du scrutin en dépit des irrégularités constatées, pourvu que ces résultats soient validés par la Cour Suprême. Pour ce dernier, il faut que la nouvelle équipe soit disposée à travailler avec le Président de la République, sinon...

4. Rencontre avec Monsieur Lau Chong puis Madame Bandeira

Journée du mercredi 11 novembre 1998

Rencontre avec Monsieur José Fret Lau Chong de l'ADI et Madame Alda Bandeira du PCD/GR tous deux Députés dans la dernière législature.

Cette double rencontre a permis à la délégation d'apprendre qu'en fait, c'est bien le Président Trovoada qui a stimulé, puis aidé à l'élection de l'ADI. Ce parti pourrait disposer dans la prochaine Assemblée de 16 sièges, améliorant ainsi son score de 2 points, alors que le PCD passerait de 14 à 8 Députés, soit une perte de 6 sièges.

L'ADI est née de la scission du PCD qui comptait. Députés en 1991. Le PCD aurait même porté Monsieur Trovoada au pouvoir en 1991 et ressent la création de l'ADI comme un coup de poignard dans le dos. Une alliance ADI/PCD serait inconcevable dans l'état actuel des choses. Pourtant, c'est la haine viscérale de certains membres du PCD pour le Président Trovoada qui en est la cause, pour l'autre, c'est plutôt la trahison qui a abouti à la création de l'ADI.

Le PCD se déclare heureux de la façon dont les choses se sont déroulées, car en dépit de la situation politique très difficile, les populations se sont montrées paisibles et calmes pendant la campagne électorale et le scrutin du 8 novembre.

Il fait une appréciation en deux phases du scrutin. Durant la première, les populations étaient calmes et avaient écouté le message du PCD.

Mais à la seconde phase, l'argent a joué un rôle déterminant dans la victoire de l'adversaire. Il est considéré comme un facteur plutôt dangereux et représente un défi pour le mouvement de démocratisation déclenché en 1991. En effet, avec l'achat des consciences on assiste à un changement radical dans la manière de faire la politique à Sao Tome et Principe. Et la misère ambiante a rendu les populations sensibles à l'argument de l'argent.

Seules l'éducation, l'information et la formation des populations permettraient de relever ce défi. Mais cela prendra du temps et ceci vaut pour l'ensemble de nos pays.

Il considère que c'est le Président TROVOADA qui est le plus grand perdant des élections, et le fort taux d'abstention (plus de 60 % selon lui) l'a pénalisé plus que quiconque.

5. Rencontre avec le Chef de la Mission Française puis au Président de la Cour Suprême

Le jeudi 12 novembre, la délégation a rencontré Monsieur Denis BOSSARD, Chef de la Mission Française de Coopération et Monsieur Pacoal DAIO, Président de la Cour Suprême. Selon la loi électorale, une semaine après le scrutin, la Commission Electorale Nationale doit transmettre tous les documents électoraux (procès verbaux, bulletins nuls etc.) ainsi que les résultats à la Cour Suprême pour le recensement général des votes et la proclamation des résultats définitifs.

Cette Institution doit faire ce travail dans un délai raisonnable.

Les élections seront reprises le dimanche 15 novembre 1998 dans quatre circonscriptions pour un total de 2 337 électeurs.

Enfin, la délégation est allée rendre une visite de courtoisie à Monsieur Homero Salvaterra, Ministre des Affaires Etrangères, jeudi après midi.

II. PRÉPARATIFS ET OBSERVATION DU SCRUTIN DU 8 NOVEMBRE

A. Les préparatifs

La difficulté majeure à laquelle a été confrontée l'équipe d'observateurs de la Francophonie est l'évaluation du processus électoral saotoméen à travers le scrutin législatif du 8 novembre 1998 sans une connaissance claire et précise aussi bien de la constitution que du code électoral, et sans termes de référence précis.

Les membres de l'équipe francophone ont donc élaboré un formulaire assez sommaire pour leur servir de guide au moment de l'observation du scrutin. Un exemplaire dudit formulaire est joint au présent rapport.

A sa lecture, on peut facilement s'apercevoir, qu'il reste nombre d'insuffisances. Ainsi, le nombre d'inscrits n'y est pas mentionné. Au petit b du grand III intitulé « les opérations du scrutin au bureau de vote » on lit : l'urne est-elle située de manière à assurer le secret du vote ? Question sans objet dans la mesure où il a été utilisé un bulletin unique portant les nom, emblème et sigle de chacun des neuf (9) partis prenant part au scrutin. Il suffit donc de cocher le carreau figurant devant le parti choisi pour exprimer valablement son suffrage.

S'agissant du terme de référence, l'équipe s'est contentée d'un objectif classique à savoir évaluer si l'élection s'est déroulée dans le respect des lois saotoméennes et est « conforme aux normes internationales » en ce qui concerne les « représentants librement choisis lors d'élections périodiques et honnêtes au suffrage universel et au vote secret ».

B. L'observation proprement dite

Sur les 97 bureaux de vote des trois (3) districts Agua Grande (47), Mé-zochi (35) et Caué (15), l'équipe d'observateurs francophones en a visité 46.

Il ressort de l'étude des différentes fiches les remarques qui suivent :

1. Le Décor

Si en milieu urbain, les bureaux de vote sont généralement adéquats c'est-à-dire disposant de tables et chaises et suffisamment d'espace, en milieu rural, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, dans le district de Mé-Zochi par exemple, à l'école de Monte Café le bureau n'a pas été installé dans une salle de classe.

Il n'est pas rare de trouver des bureaux de vote à ciel ouvert ou sous des arbres, ce qui pose le problème des conditions du déroulement du dépouillement.

De façon générale, les membres des bureaux de votes étaient présents même si de temps en temps on a trouvé de bureaux de vote où le président ou son vice-président n'était pas présent à l'ouverture du scrutin. Le remplacement des

défaillants n'a pas toujours suivi une procédure identique selon les bureaux. Que prévoit le code électoral dans une telle situation ?

Théoriquement, les membres des bureaux de vote sont désignés par la Commission électorale nationale. La confrontation entre les listes des membres des bureaux de vote établie par la Commission et les membres présents effectivement dans certains bureaux montre que la composition des bureaux est parfois erronée. Ainsi, la présidente du 3^e bureau à Trindade dans le district de Mé-Zochi s'appelle Hirondina Fernandes Capela et non Santos.

A l'école de Monte Café, toujours dans le district de Mé-Zochi, le nom du Président du bureau Carlos ne figure pas sur la liste qui a été remise par la Commission électorale. Quant au matériel électoral (urne, bulletins de vote, liste des électeurs et autres accessoires), il a été livré avec un retard pouvant aller de 3 à 5 heures comme au bureau de vote de Riboque-Bloco dans le district de Agua Grande où le scrutin a démarré à 11h30, soit avec un retard initial de 4h30 minutes, ou encore à Praia Gamboa, toujours dans le même district, où le bureau Taranfica n'a démarré qu'à 12h30, soit avec 5h30 minutes de retard.

2. Le scrutin

Il s'est déroulé dans le calme et la discipline puisque dans certains bureaux, les électeurs ont attendu plusieurs heures l'arrivée du matériel électoral sans tapage.

A certains endroits, comme à Bairo Hospital (Agua Grande), au bureau de vote Jovel Teves, des boissons alcoolisées ont été vendues aux membres des bureaux, il y a eu de la bousculade, du chahut voire du désordre suite à des rixes ou querelles comme au bureau Taranfica (Agua Grande). Cependant, c'est plutôt l'exception.

L'identification des électeurs n'a semble-t-il, posé aucun problème, puisque chaque saotoméen a une pièce d'identité en l'occurrence la carte nationale d'identité. Dans des rares cas, le nom de l'électeur ne figure pas sur la liste du bureau de vote où il se présente. Il doit par conséquent, aller chercher son nom dans un autre bureau de vote.

L'isoloir, parfois de fortune, est généralement bien situé et garantit le secret du vote. A défaut, c'est sur un banc ou une table située à plusieurs mètres des membres du bureau, que l'électeur va cocher le carré devant le parti de son choix. L'encre indélébile est souvent disponible mais pas toujours utilisée tantôt comme pour relever les empreintes digitales, tantôt l'électeur y trempe juste son doigt et généralement sans le plonger jusqu'à la base de l'ongle. Que prévoit le code électoral dans ce cas précis ?

Les urnes sont en général en bon état et bien solides.

Peu d'électeurs sont assistés, notamment ceux qui ont des troubles de la vision puisque dans leur grande majorité, les citoyens saotoméens sont alphabétisés.

Les partis politiques en tant qu'acteurs principaux du jeu politique, sont généralement représentés dans les bureaux de vote, soit en jouant le rôle de membres du bureau de vote, soit en tant que délégués, voire scrutateurs. Ce qui serait curieux, à certains endroits, ils sont difficilement identifiables puisqu'ils n'y tiennent pas.

Quant à la procédure, elle n'est pas toujours identique. A certains endroits comme à la Ecole de Java, (Mé-Zochi), c'est le président du bureau qui introduit le bulletin dans l'urne. A quelques encablures de là, c'est-à-dire à Milagrosa, le bulletin est non seulement revêtu de la signature d'un agent mais reçoit l'empreinte d'un cachet spécial (ASPA 0011) fourni par la Commission électorale nationale.

L'heure de fermeture du scrutin est de 18 heures. Avec les retards observés à l'ouverture de certains bureaux, cette heure n'a pu être respectée par tous et partout.

En vertu de l'article 117 du code électoral, le scrutin est clos à 18 heures, et les électeurs sont autorisés à voter jusqu'à cette heure. A 18 heures, le président du bureau déclare la fin du scrutin. Toutefois, les électeurs présents au bureau sont autorisés à voter.

Au bureau n° 3 de Trindade (Mé-Zochi), plusieurs électeurs venus après 18 heures ont cependant été autorisés à voter.

A Oque d'el-Rei (Agua Grande), les trois bureaux de vote étaient déjà fermés à 16h30 donc en violation du code électoral.

3. Le dépouillement

Il a lieu sur place, dans le bureau de vote. Les conditions de son déroulement font problème dans les endroits où dès 17 heures, il fait sombre alors qu'on ne dispose que de bougies. Dans les rares bureaux à ciel ouvert, on imagine comment il a pu se passer.

De façon générale, il s'est déroulé en présence du public.

A certains endroits, sur instruction de la Commission électorale nationale semble-t-il, les opérations de dépouillement ont été suspendues à 21 heures pour ne reprendre que le lendemain.

Moralité, le recensement des votes au niveau de chaque district que la Commission a programmé pour le 09 n'a pu avoir lieu partout dans les délais.

Conclusion

En dépit des insuffisances relevées ici et là, le scrutin du 8 novembre 1998 peut être considéré comme libre, honnête et globalement satisfaisant. A ce propos, on peut féliciter les membres de la Commission électorale nationale pour avoir conduit le processus de façon impartiale.

Si comme tout semble l'indiquer, le MLSTP/PSD obtient avec son allié le PCD la majorité absolue avec moins de 42 sièges, le blocage des institutions observé depuis quelques mois va se poursuivre. En effet, le parti ADI qui soutient l'action du Chef de l'Etat aura une minorité de blocage qui empêchera la majorité parlementaire de procéder à sa guise à la nécessaire révision de la constitution.

Si par contre, la coalition MLSTP-PSD/PCD franchit la barre des 42 députés, la cohabitation sera soumise à rude épreuve dans les 3 à 6 mois à venir.

On peut alors raisonnablement s'attendre à des remous politiques dont personne ne peut prévoir l'ampleur.

En tout cas, l'année 1999 sera décisive pour la poursuite de l'expérience démocratique inaugurée depuis 1991 à Sao Tomé et Príncipe.

En vue d'améliorer le processus électoral, il peut être suggéré que :

- le matériel électoral soit acheminé au chef-lieu du district au moins vingt quatre heures avant le début du scrutin pour pouvoir être disponibles dans les bureaux de vote, dès l'ouverture.
- le personnel électoral (membres du bureau de vote et scrutateurs) reçoive une formation.
- les bureaux de vote soient dotés de guides de l'électeur, des membres du bureau de vote et des observateurs internationaux pour assurer une meilleure information des uns et des autres.

III. CONCLUSION GÉNÉRALE

Les leçons du scrutin

Sur les neuf (9) partis politiques que compte l'île, seuls le Mouvement de Libération de Sao Tomé et Príncipe/Parti Social Démocrate (MLSTP/PSD de Monsieur Pinto da Costa, l'Action Démocratique Indépendante (ADI) qui soutient l'action du Président Trovoada et le Parti de Convergence Démocratique/Groupe de Réflexion (PCD/GR) de Madame Bandeira comptent.

Comme dans la chambre précédente, ils seront vraisemblablement les seuls à être représentés.

Le laminage subi par le PCD/GR qui est passé de 33 sièges en 1991, à 14 en 1994 et actuellement à 8, condamne ce parti charnière soit à disparaître, soit à trouver un allié.

Le rôle de l'argent au cours de cette consultation (l'Angola aux côtés du MLSTP/PSD et Taiwan au profit de l'ADI) semble condamner le PCD à changer de stratégie. Les discours ne payent plus en face de la misère des populations.

En conclusion, l'année 1999 sera décisive pour l'avenir du processus démocratique saotoméen.

P.S. : leçon tirée de la **coordination CEN/Observateurs internationaux**

Pendant la réception offerte en leur honneur le lundi 09 novembre au soir par le Ministre saotoméen des Affaires Etrangères, un des membres de la délégation francophone apprend qu'un communiqué serait lu par leur « porte-parole »

Le texte dudit communiqué serait une synthèse des différents rapports des équipes d'observateurs envoyées dans les districts.

Rédigé en portugais comme cela se doit, traduction en a été donnée à un représentant du groupe francophone.

Plus que le label « élection juste, libre et transparente » qui a été décerné, c'est plutôt la procédure qui n'a pas plu à la délégation francophone.

Le Vice-ministre angolais de l'intérieur a alors accepté le principe de tenir compte des préoccupations qui seront exprimées par l'équipe francophone le lendemain.

Pourtant, aucun contact n'a eu lieu avec la délégation francophone le lendemain contrairement à ce qui a été convenu la veille.

A la surprise de la délégation francophone, au journal télévisé du mardi à 20 heures, le communiqué a donc été lu devant les caméras de la télévision nationale TVS par le Vice-ministre angolais et ce, sans la moindre modification.

Cet incident a été rendu possible à cause des insuffisances suivantes :

- les équipes d’observateurs constituées pour couvrir les bureaux de vote des différents districts n’avaient aucun responsable à leur tête ;
- l’ensemble des observateurs n’avait pas désigné le porte-parole ;
- la destination des rapports des différentes équipes d’observateurs et du rapport général n’avait pas été précisée au départ.

Moralité, les observateurs francophones n’ont été ni informés ni associés à la rédaction du communiqué lu par le Vice-ministre angolais.

A l’avenir, si ce genre, il est vrai particulier d’observation, doit se reproduire, il faudra que les observateurs envoyés par la francophonie veillent à ce qu’il y ait une meilleure concertation entre les différentes délégations d’observateurs.